



EASY pro Fixe 1 an

Easy pro



Prix fixes électricité pour les contrats conclus en Juillet 2024
Pour les professionnels en Région de Bruxelles-Capitale
Prix tva exclue

Composition du prix de votre énergie⁽⁹⁾



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

Vos avantages

- Un prix fixe pendant 1 an quelle que soit l'évolution du marché de l'énergie
- Optez pour une électricité 100 % verte et belge

Services gratuits

- Service client 5 étoiles en ligne et par téléphone
- Facture électronique par défaut
- Réductions chez nos partenaires
- Avec la Smart App, vous pouvez facilement contrôler votre consommation d'énergie et votre facture

Prix d'énergie Fixe - 1 an

Redevance fixe ⁽¹⁾	Prix par kWh (€cent/kWh)					Option énergie verte ⁽⁴⁾ (€cent/kWh)	Coûts énergie verte ⁽⁵⁾ (€cent/kWh)
	Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit		
58,00 €/an							
	+ Consommation ⁽²⁾	16,358	16,643	14,114	14,114	+ 1,000	+ 2,483
	- Injection ⁽³⁾	3,990	4,306	2,526			

Coûts de réseaux (distribution et transport)⁽⁶⁾

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution							
	Normal	Bihoraire		Exclusif Nuit	Activité de mesure Relevé annuel	Puissance mise à disposition		Transport
		Heures pleines	Heures creuses			<=13kVA	>13kVA	
	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an	€/an	€cent/kWh
SIBELGA	8,48	8,48	6,35	6,35	10,11	27,38	54,76	1,30



EASY pro Fixe 1 an

Prix fixes électricité pour les contrats conclus en Juillet 2024
Pour les professionnels en Région de Bruxelles-Capitale
Prix tva exclue

Easy pro



Suppléments

Suppléments (€/cent/kWh)		Droit pour le financement des Obligations de Service Public (OSP) (€/an)	
Cotisation sur l'énergie	0,19261	<= 1,44 kVA	0,00
Accise fédérale⁽¹¹⁾ (€/cent/kWh)		> 1,44 et <= 6 kVA	11,88
Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1,421	> 6 et <= 9,6 kVA	19,08
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,209	> 9,6 et <= 13 kVA	23,76
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,139	> 13 et <= 18 kVA	35,76
		> 18 et <= 36 kVA	47,64
		> 36 et <= 56 kVA	95,28
		> 56 kVA	154,80

(1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.

(2) Le prix offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Juillet 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

(3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation.

Le prix d'injection est soumis à la TVA (21%), sauf si votre entreprise n'est pas assujettie TVA, ou bien si elle en est exemptée.

(4) Si vous choisissez un contrat avec une électricité verte 100 % belge, nous garantissons que l'électricité que vous consommez est produite à base de sources d'énergie belges et renouvelables.

(5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: $Q \times Pc$ pour le coût énergie verte. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Juillet 2024 à 93€. Ce prix est hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.

(6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par BRUGEL. Concernant les tarifs de transport et de distribution d'électricité autres que pour la basse tension, veuillez-vous référer au site internet de BRUGEL.

(8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(9) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY pro Variable sur la base d'une consommation professionnelle de 7500 kWh/an à Bruxelles.

(11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de EASY pro en "Option électricité verte, 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (100%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de EASY pro en Région de Bruxelles-Capitale en 2022: cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (14,11%), nucléaire (82,94%), inconnu (2,94%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa en Région de Bruxelles-Capitale en 2022 : sources d'énergie renouvelables (47,80%), cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (7,37%), nucléaire (43,30%), inconnu (1,54%).

Frais de rappel et de mise en demeure ⁽⁸⁾ Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

Frais de rappel (1er gratuit)	10,00 €
Mise en demeure	25,00 €